La notion d'espèce

Comment définiriez-vous la notion d'espèce?

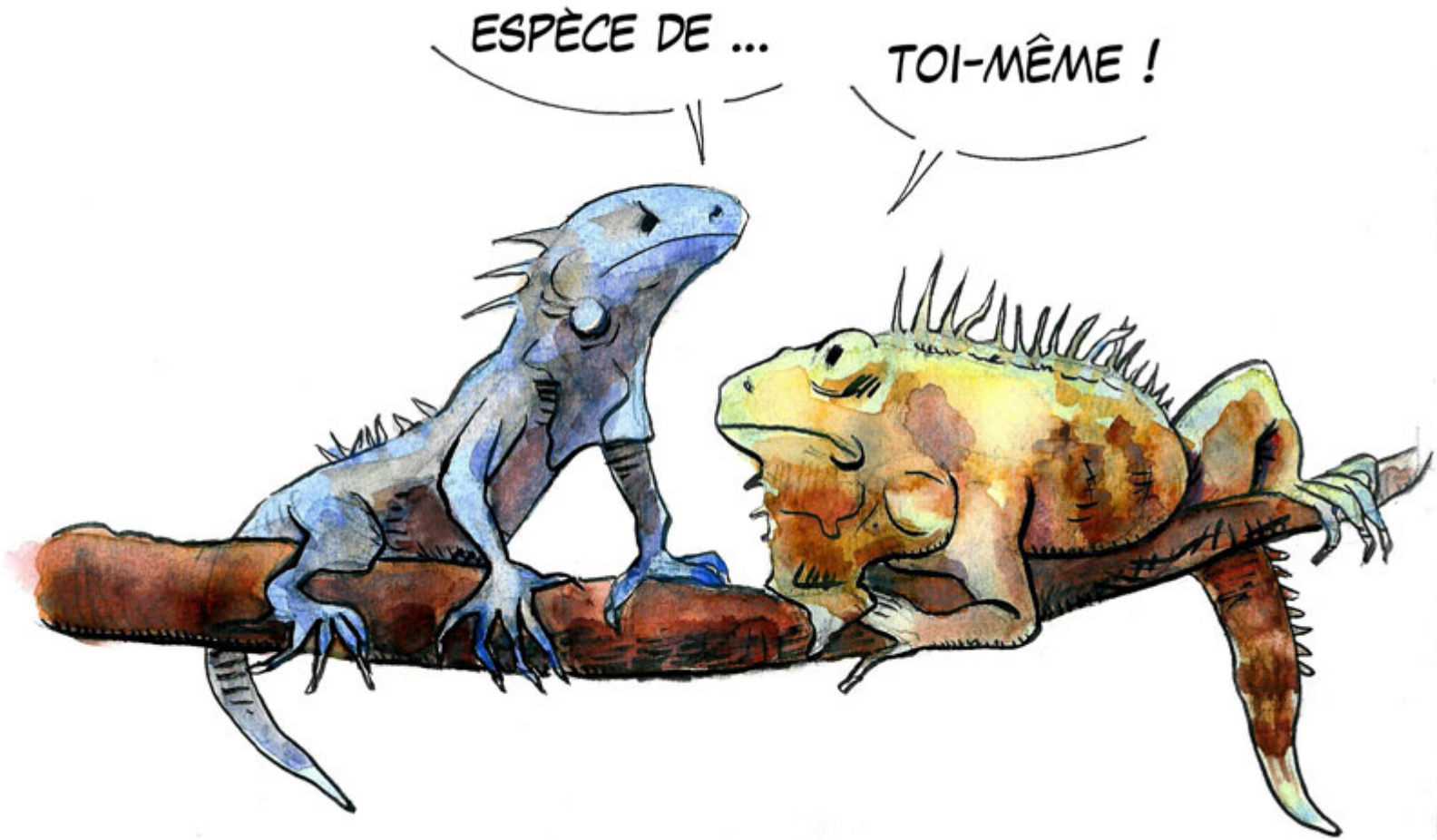

Qui se ressemble, s'assemble…….donc selon un critère de ressemblance

deux individus sont de la même espèce s'ils se ressemblent (définition typologique de l'espèce selon des critères phénotypiques, caryotypiques)... Oui, mais.....

Si nous voyons un chat, nous savons qu'il appartient à l'espèce « chat » car il ressemble à d'autres chats que nous avons déjà rencontrés. C'est une première façon de reconnaître si deux individus sont de la même espèce : ils le sont s'ils se ressemblent. Ce critère de ressemblance est utilisé dans la définition typologique de l'espèce : un individu appartient à une espèce s'il ressemble au « type » de l'espèce (individu de référence placé dans la collection d'un musée).

Mésange nonnette

Oui, MAIS!!!!!

Sturnelle de l'ouest

Des individus de 2 espèces différents qui se ressemblent

Mésange boréale

Sturnelle des prés

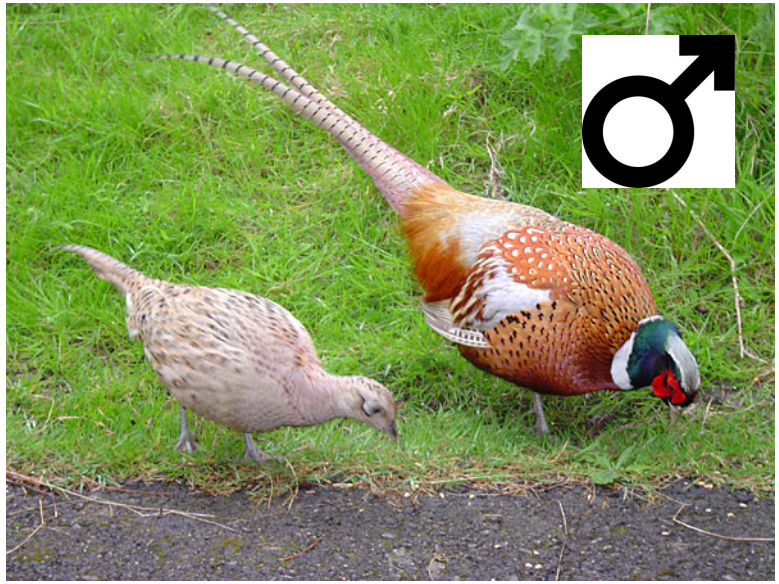

Dimorphisme sexuel, quand le mâle et la femelle sont très différents

<u>Selon le critère d'interfécondité</u> : deux individus sont de la même espèce s'ils peuvent se reproduire entre eux

Et que les descendants soient fertiles

Définition biologique de l'espèce

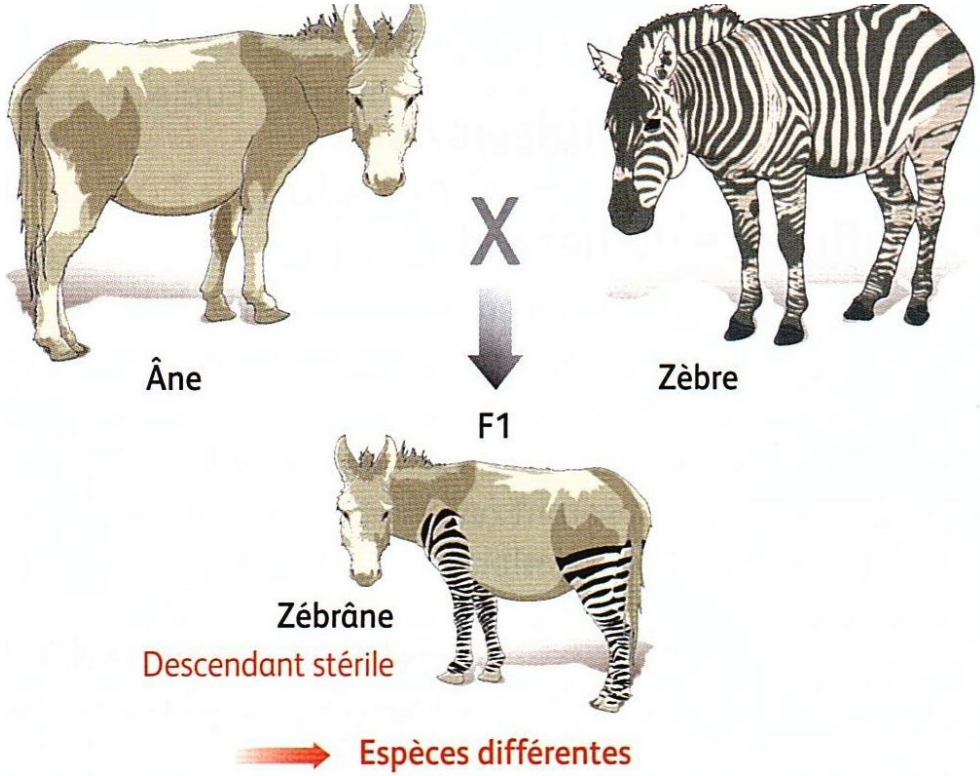

Lion X tigre

Tigron,
stérile

OUI MAIS!!!

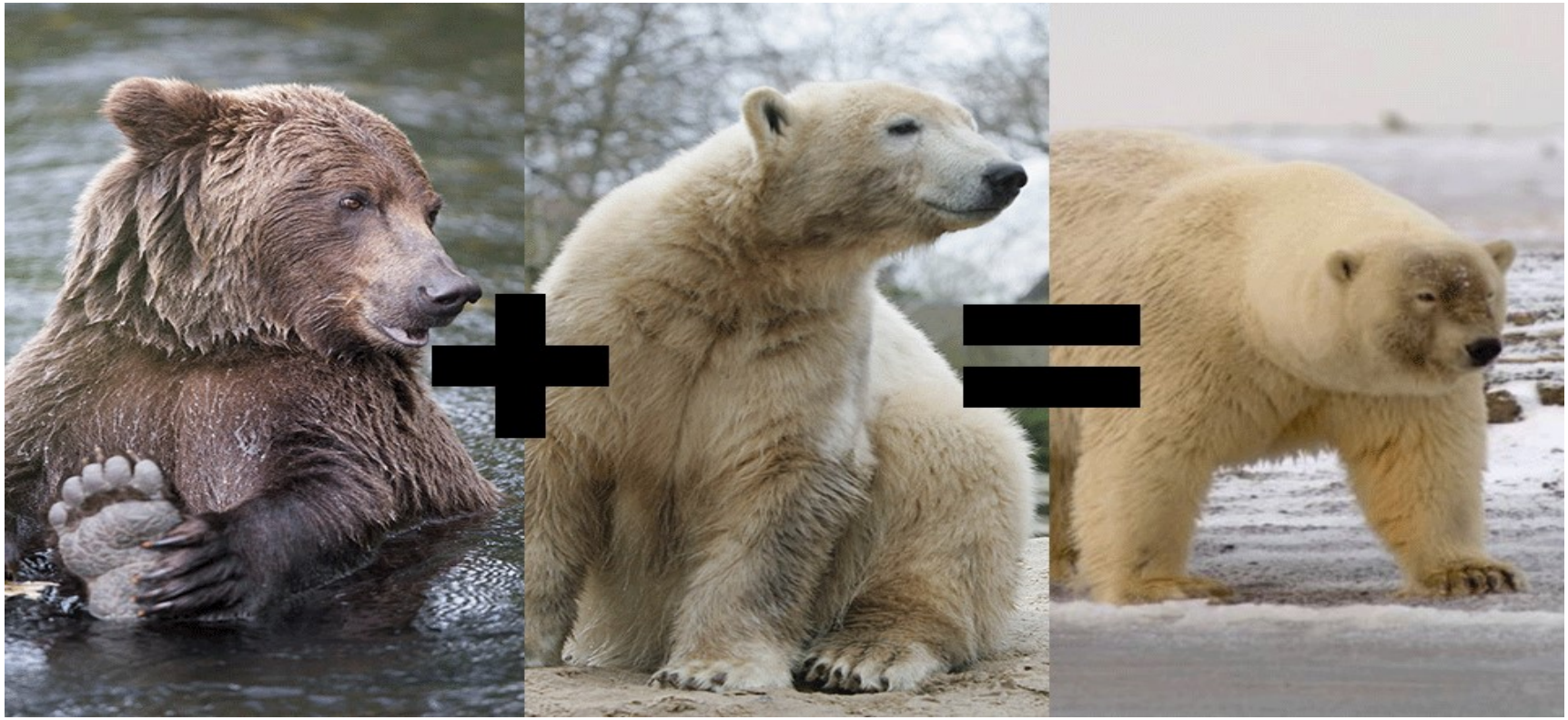

Grizzly **Ours polaire** **Grolar (=pizzly)**

En 2006, un ours blanc portant des tâches brunes est tué par un chasseur américain. Après analyse de son ADN, il s'avère qu'il s'agit d'un hybride entre l'ours polaire et le grizzly.

Ce premier cas reste isolé jusqu'à ce que soit confirmé, au printemps 2012, qu'un nouvel ours bicolore venait d'être tué. Fourrure blanche et pattes brunes, **l'animal est cette fois un hybride de seconde génération, né d'un grizzly mâle et d'une femme hybride, qui était donc fertile!!!!**

La définition de l'espèce est délicate et peut reposer sur des critères variés qui permettent d'apprécier le caractère plus ou moins distinct de deux populations (critères phénotypiques, interfécondité, etc.).

Une espèce peut être considérée comme une population d'individus suffisamment isolés génétiquement (isolement reproducteur) des autres populations.

Une population d'individus identifiée comme constituant une espèce n'est définie que durant un laps de temps fini.

Le dernier thylacine (*Thylacinus cinocephalus*) est mort en septembre 1936 au zoo de Hobart en Australie

Le concept d'espèce s'est modifié au cours de l'histoire de la biologie.

Le critère de ressemblance

HISTOIRE DES SCIENCES

« La comparaison de la ressemblance d'individus n'est qu'une idée accessoire et souvent indépendante de la succession constante des individus par la génération ; car l'âne ressemble au cheval plus que le barbet au lévrier et cependant le barbet et le lévrier ne font qu'une espèce puisqu'ils produisent ensemble des individus qui peuvent eux-mêmes en produire d'autres, au lieu que le cheval et l'âne sont certainement des espèces différentes puisqu'ils ne produisent entre eux que des individus viciés et inféconds. »

Georges Buffon (1707-1788)

Georges Cuvier (1769-1832) définit l'espèce comme *« une collection de tous les corps organisés, nés les uns des autres ou de parents communs, et de ceux qui leur ressemblent autant qu'il se ressemblent entre eux. »*

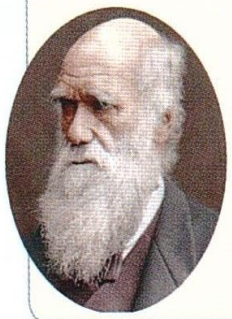

« Je considère le terme d'espèce comme arbitrairement donné par pure commodité à un ensemble d'individus se ressemblant beaucoup entre eux [...]. »

Charles Darwin (1809-1882)

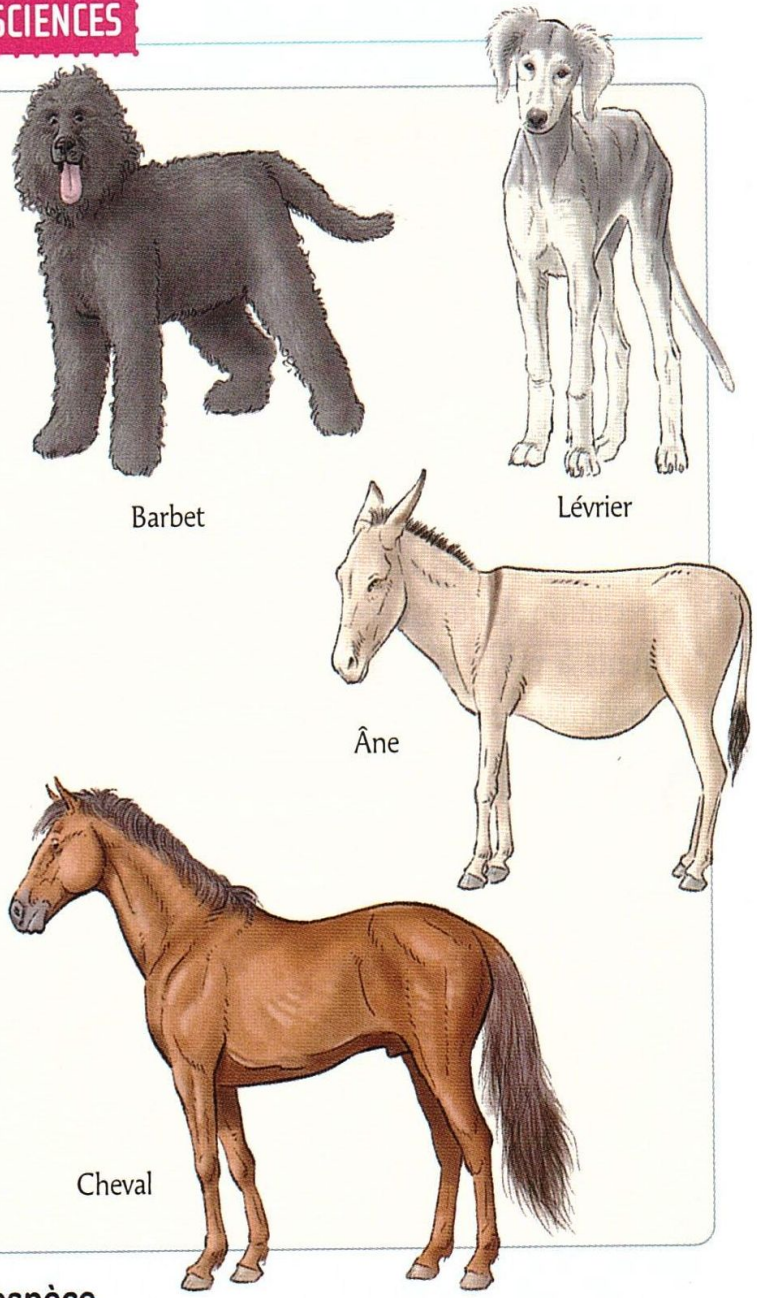

1 **Le point de vue de trois naturalistes sur la définition d'une espèce.**

	Définition typologique	Définition biologique
Biologistes	Buffon, Cuvier	Darwin
Critère pris en compte	Les ressemblances entre les individus	Le principe d'interfécondité et de fertilité des descendants
Avantages	Facile à utiliser dans la plupart des cas	Cohérente avec la théorie de l'Evolution
Inconvénients et limites	Problèmes pour les dimorphismes sexuels (mâle et femelle) Difficilement compatible avec la grande diversité des êtres vivants	Non testable sur les fossiles et sur la plupart des espèces actuelles (élevage impossible par exemple)